

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Alain GLADE, Serge SERIEYS, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Gérard PORTES.

Mmes Sylvie BIBAL-DIOGO, Nadia OULD AMER, Géraldine ROUANET-ASTRUC (suppléante de M. Jean-Luc ALIBERT).

- Membre de droit :

M. Franck DORGE, directeur de cabinet du préfet du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Eric VIAL, directeur départemental par intérim, CNE Jean-Jacques DARGET, CNE Jacques SALVADOR, M. Christophe MOREL membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

M. Benoît CUBAYNES, payeur départemental.

LCL Philippe CNOQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

Mme Laëtitiia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

Absents excusés :

M. François-Xavier LAUCH, préfet du Tarn.

MM. Bernard MIRAMOND, Jean-Luc CANTALOUBE, Michel FRANQUES, Lucien BIAU.

Mmes Eva GERAUD, Florence BELOU, Marie MILESI.

CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.

MED-LCL Simon FAJON, médecin-chef par intérim.

LTN Yannick FERRIE.

ADJ Damien GAREL.

Secrétaire : Colonel E. VIAL.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 11 / pouvoirs : 0 / votants : 11.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 4.

Date de la convocation : 13 janvier 2023.

RAPPORT N°006/CA-01/2023

OBJET : Actes pris en 2022 dans le cadre des délégations accordées au président

Le président rappelle que, par délibérations n°22/CA en date du 29 avril 2015 et n°55/CA du 13 juillet 2021 et conformément à l'article L.1424-30 du CGCT, le conseil d'administration l'a autorisé :

- ✓ en matière de marchés publics, à :
 - prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée ;
 - ouvrir les plis déposés dans le cadre des procédures formalisées ;

- ✓ à fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- ✓ à intenter au nom du SDIS les actions en justice et à défendre le SDIS dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Conformément à ce même article, il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation et propose au conseil d'administration un récapitulatif au titre de l'année 2022.

Cadre des actes pris	Personnes sollicitées	Nature du dossier traité	
REQUÊTES INTENTÉES PAR LE SDIS			
Action en justice		Appels malveillants Dépôt de plainte pour fausse alerte incendie	5 dossiers
Action en justice	Avocats	Agressions en intervention des sapeurs-pompiers : constitution de partie civile du SDIS à l'euro symbolique.	4 dossiers
REQUÊTES INTENTÉES CONTRE LE SDIS			
Action en justice	Avocat	Contentieux avec une société de Téléassistance Mémoire en appel	10 dossiers
		Contentieux avec une société de Téléassistance Mémoire en défense	3 dossiers

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

➤ en a pris acte.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>